



Ville
de Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

1^{er} février 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance générale du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 1^{er} février 2010 à 20 h en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Denis Gauthier, Claude Harrison, Mario Hamilton, Martin Lefrançois et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Sont également présents monsieur Michel Barriault, directeur général et madame Dominique Tancrède, greffière.

Treize (13) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2010-049

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le Maire a fait lecture du projet d'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-050

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE TENUE LE 18 JANVIER 2010

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance générale tenue le 18 janvier 2010 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance générale tenue le 18 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-051

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 JANVIER 2010

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 janvier 2010 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-052

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 25 JANVIER 2010

Attendu que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la Commission Permanente du 25 janvier 2010 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance mentionnée au préambule soit adopté tel que transmis et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-053

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 29 JANVIER 2010

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver et de payer les dépenses inscrites à la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer daté du 18 au 29 janvier 2010 comportant les pages numérotées de 1 à 23 inclusivement pour les sommes suivantes :

- Montant total des engagements : 83 501,00 \$
- Montant total des dépenses : 555 608,78 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-054

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-78
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

Le conseiller Martin Lefrançois donne avis de motion que le règlement numéro VM-88-78 sera soumis, pour adoption, à une séance ultérieure, pour modifier le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à autoriser les bâtiments dont la structure est demi-cylindrique dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 83 (zone 83 C) et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-055

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-78
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit adopté, par les présentes, le premier projet de règlement numéro VM-89-78 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à autoriser les bâtiments dont la structure est demi-cylindrique dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 83 (zone 83 C);

Que l'assemblée de consultation prévue par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville, le mardi 23 février 2010 à 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-056

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
VM-199**

Le conseiller Claude Harrison donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du Conseil, du projet de règlement d'emprunt numéro VM-199 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt total de 1 645 036 \$, soit un montant de 315 562 \$ pour des travaux d'aqueduc et égout, un montant de 1 003 226 \$ pour des travaux de voirie et un montant de 506 167 \$ pour les bâtiments, du matériel roulant et de l'équipement, et une taxe spéciale pour pourvoir aux dépenses relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles de l'emprunt.

2010-057

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
VM-200 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE
SPORTIF ALAIN-CÔTÉ**

Le conseiller Claude Harrison donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du Conseil, du projet de règlement d'emprunt numéro VM-200 pour les travaux de réfection du centre sportif Alain-Côté, décrétant une dépense et un emprunt total de 15 300 000 \$, et une taxe spéciale pour pourvoir aux dépenses relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles de l'emprunt.

2010-058

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-182-1 PORTANT SUR
LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE MATANE –
PHASE III**

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation dans le cadre du Programme Rénovation Québec;

Considérant que la Ville, à la suite de l'approbation du programme municipal par la Société d'habitation du Québec (SHQ), est d'accord pour assurer la gestion qui prévoit notamment que la Ville déboursera la totalité de l'aide financière aux propriétaires et que la participation financière de la SHQ à cette aide lui sera remboursée sur une période pouvant atteindre quinze (15) ans;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'aide financière accordée pour la rénovation au centre-ville au cours des années 2007, 2008 et 2009 dans le cadre de phases précédentes du Programme Rénovation Québec;

Considérant que le Conseil a adopté un règlement portant le numéro VM-182 et qu'il est nécessaire de prévoir des modalités de gestion;

Considérant qu'avis de motion du règlement numéro VM-182-1 a été donné à la séance générale du 21 décembre 2009 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit adopté, sans lecture par les présentes, le règlement numéro VM-182-1 relativement à des corrections diverses dont notamment en remplaçant les annexes 1, 3 et 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-059

**CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTRE-
MENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-190-1 – DÉPÔT**

Considérant que s'est tenu ce jour la procédure d'enregistrement pour le règlement numéro VM-190-1 de 9 h à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accepte le dépôt du certificat de la greffière daté du 1^{er} février 2010 établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du règlement numéro VM-190-1 décrétant un emprunt et une dépense de 1 159 034 \$

relativement au x travaux de réfection du poste de pompage SP-2, l'ajout du puits P-4 et travaux divers, la réfection des locaux de la partie Nord du Pavillon de la Cité et l'acquisition de terrains pour du développement commercial et industriel qui stipule que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-060

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-201
CONCERNANT LA REFONTE DE LA TARIFICATION DES
SERVICES DES LOISIRS**

Le conseiller Steve Girard donne avis de motion que le règlement numéro VM-201 sera soumis, pour adoption, à une séance subséquente pour abroger le règlement numéro 1165 et ses amendements, le règlement numéro VM-196 ainsi que la sous-section 3.4 du règlement général VM-62 de la Ville de Matane pour la refonte de la tarification des services des loisirs.

2010-061

DÉROGATION MINEURE – 247, RUE SAINT-JOSEPH

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par madame Francine Richard ayant pour objet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 247, rue Saint-Joseph, cadastre 2 953 208, dans la zone 204 C :

- la construction d'un garage privé annexé implanté à une distance de 1,4 mètre de la ligne latérale de propriété alors que le règlement exige une marge libre de 2,0 mètres.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, permettrait la construction d'un garage;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-035, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-062

DÉROGATION MINEURE – 57, RUE GRANT

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par madame Jeannine Bernier ayant pour objet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 57, rue Grant, cadastre 2 751 868, dans la zone 13 R :

- la construction d'un garage privé annexé implanté à une distance de 1,7 mètre de la ligne latérale de propriété alors que le règlement exige une marge libre de 2,0 mètres.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, permettrait la construction d'un garage;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-036, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-063

DÉROGATION MINEURE – 397, AVENUE DESJARDINS

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par madame Isabelle St-Pierre ayant pour objet de rendre conforme, eu égard à l'immeuble sis au 397, avenue Desjardins, cadastre 2 952 779, dans la zone 224 R :

- un bâtiment implanté à une distance de 2,39 mètres de la ligne arrière de propriété alors que le règlement exige une marge libre de 7,0 mètres;
- un lot ayant une largeur de 15,72 mètres alors que le règlement exige une largeur minimale de 18 mètres.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait un lot et un bâtiment conformes à la réglementation en vigueur;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-037, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-064

DÉROGATION MINEURE – 65, AVENUE DU NORD

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Sébastien Caron ayant pour objet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 65, avenue du Nord, cadastres 554-5 et 555-13 dans la zone 630 A :

- la transformation d'une écurie en garage privé isolé d'une hauteur de deux (2) étages alors que le règlement autorise uniquement une hauteur d'un étage.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, permettrait la transformation d'une écurie en garage privé;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-038, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-065

DÉROGATION MINEURE – 2334, RUE DE MATANE-SUR-MER

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Serge Bérubé ayant pour objet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 2334, rue de Matane-sur-Mer, cadastre 2 753 512, dans la zone 324 C :

- l'agrandissement d'un bâtiment à une distance de 9,2 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux alors que le règlement exige une marge libre de 10,0 mètres.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, permettrait l'agrandissement d'un bâtiment;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-039, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-066

DÉROGATION MINEURE – 20, RUE PRINCIPALE

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Clément Murray ayant pour objet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 20, rue Principale, cadastre P-21-B, dans la zone 616 C :

- un nombre de quatre (4) bâtiments complémentaires alors que le règlement autorise un nombre maximal de trois bâtiments complémentaires;
- une aire totale de bâtiments complémentaires de 122 mètres carrés alors que le règlement autorise une aire de bâtiment maximum de 77 mètres carrés.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, permettrait la reconstruction de deux (2) bâtiments complémentaires annexés;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-040, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-067

DÉROGATION MINEURE – 1356, ROUTE 132

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par madame Lina Fournier et monsieur Ghislain D'Astous ayant pour objet de rendre conforme, eu égard à l'immeuble sis au 1356, route 132, cadastre 1-7, dans la zone 503 A :

- un bâtiment implanté à une distance de 7,4 mètres de la ligne avant de propriété alors que le règlement exige une marge libre de 14,0 mètres;

- un lot ayant une superficie de 1 393,4 mètres carrés alors que le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 1 500,0 mètres carrés.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait un lot et l'implantation d'un bâtiment conformes à la réglementation en vigueur;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-041, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-068

DÉROGATION MINEURE – 16, ROUTE 132

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Michel Langlois ayant pour objet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 16, route 132, cadastre P-52, dans la zone 511 R :

1. la construction d'un garage privé d'une superficie de 74,50 mètres carrés alors que le règlement exige une superficie maximale de 65,0 mètres carrés;
2. la création d'un lot ayant une profondeur de 60,0 mètres alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 75,0 mètres;
3. la création d'un lot ayant une profondeur de 60,0 mètres alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 75,0 mètres;
4. la création d'un lot ayant une profondeur de 45,52 mètres alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 75,0 mètres.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait la création de lots et la construction d'un garage conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-042, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande en regard des aspects 2., 3. et 4. et autorise l'aspect 1., soit la construction d'un garage privé d'une superficie de 74,50 mètres carrés à la condition que ce garage soit construit avec des murs et un toit et respecte la hauteur maximale prévue de 5,5 mètres, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-069

DÉROGATION MINEURE – 33, RUE NOËL

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation à la demande de dérogation mineure formulée par madame Josianne Marquis et monsieur Éric Banville ayant pour objet d'autoriser, eu égard à l'immeuble sis au 33, rue Noël, cadastre 22-A-24, dans la zone 614 R :

1. la construction de deux (2) bâtiments du même type alors que le règlement prévoit un seul bâtiment du même type;
2. la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 84,0 mètres carrés alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 65,0 mètres carrés.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, permettrait la construction d'un garage;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-043, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande en regard de l'aspect 1. et autorise l'aspect 2., soit la construction d'un garage privé isolé à la condition que la superficie maximale de ce garage soit de 67,0 mètres carrés, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-070

DÉROGATION MINEURE – 90, RUE DU PARC-INDUSTRIEL

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a fait, le 15 décembre 2009, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par Emballages Smurfit-Stone Canada inc. ayant pour objet de rendre conforme, eu égard à l'immeuble sis au 90, rue du Parc-Industriel, cadastre 2 753 965, dans la zone 256 I :

- un bâtiment implanté à une distance de 0 mètre de la ligne latérale de terrain alors que le règlement exige une marge libre de 5,0 mètres;
- un bâtiment implanté à une distance de 0 mètre de la ligne arrière de terrain alors que le règlement exige une marge libre de 3,0 mètres;
- un bâtiment implanté à une distance de 0 mètre alors que le règlement exige une marge libre de 5,0 mètres.

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait un bâtiment implanté conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'avis a été publié dans le journal *L'Avantage gaspésien* le mercredi 13 janvier 2010 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le Conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que la greffière a fait rapport au Conseil à l'effet qu'aucune objection ne lui a été remise;

Considérant que le Conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Considérant que cette dérogation ne crée pas de préjudice à quiconque et ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde la dérogation mineure explicitée au préambule de la présente et identifiée au dossier numéro DM-2009-045, sur réception du paiement des frais afférents à cette demande, et autorise l'inspecteur en bâtiments à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-071

RECOMMANDATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - DOSSIER CÉGEP DE MATANE

Considérant que le Cégep de Matane a transmis à la municipalité une demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation de réaliser une utilisation à des fins autres que l'agriculture;

Considérant que la municipalité doit transmettre des renseignements et formuler une recommandation à la CPTAQ;

Considérant que la demande vise à permettre, à des fins d'enseignement, l'aménagement d'un laboratoire terrain pour la gestion et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Considérant que la demande se localise dans un secteur où le potentiel du sol est majoritairement de classe 7 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada;

Considérant qu'il y a des espaces hors de la zone agricole permanente où il est possible de réaliser des activités d'enseignement;

Considérant que différentes options ont été examinées par le Cégep de Matane;

Considérant qu'une partie du projet est réalisée en zone blanche;

Considérant que la partie visée dans la demande en zone agricole était déjà utilisée à des fins d'enseignement;

Considérant que l'emplacement retenu s'avère le site de moindre impact;

Considérant que l'autorisation de la demande ne devrait pas avoir d'impact négatif sur la zone agricole et les activités agricoles;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage numéro VM-89;

Considérant qu'il n'y a pas de mesure de contrôle intérimaire sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Matane recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation de la demande déposée par le Cégep de Matane afin d'obtenir l'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 2 953 749 cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-072

NOMINATION SUR LE COMITÉ DES ASSURANCES COLLECTIVES

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour former le comité des assurances collectives, soit :

- Serge Paradis, commis
- Marc-André Lavoie, responsable RH
- Marie Pelletier, trésorière
- Lise Gauthier, assistante trésorière
- Jocelyn Pelletier, technicien en approvisionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-073

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées à titre de représentants de la Ville auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), soit :

- Denis Gauthier, conseiller
- Steve Girard, conseiller
- Michel Barriault, directeur général
- Michel Verreault, surintendant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-074

NOMINATION SUR LE COMITÉ D'ÉVALUATION D'EMPLOI (ÉQUITÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité d'évaluation d'emploi (équité), soit :

- Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines
- Lise Gauthier, assistante trésorière
- Daniel Dugas, technicien-opérateur eau et égout
- Branda Richard, secrétaire en documentation
- Joanne Gauthier, secrétaire principale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-075

**NOMINATION SUR LE COMITÉ D'ÉVALUATION D'EMPLOI
CADRES (ÉQUITÉ)**

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité d'évaluation d'emploi cadres (équité), soit :

- Lise Gauthier, assistante trésorière
- Lise Whittom-Grenier, responsable de la bibliothèque
- Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-076

**NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour faire partie du comité de santé et sécurité au travail, soit :

- Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines
- Philippe Marin, contremaître aqueduc, égout et environnement
- Marc-Olivier Bilodeau, chef division prévention
- André Bonneau, opérateur de machineries lourdes
- Paul Dugré, inspecteur en bâtiments
- Raymond Ouellet, mécanicien

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-077

**NOMINATION SUR LE COMITÉ DE GESTION – ÉQUIPEMENTS
SUPRALOCAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour faire partie du comité de gestion – équipements supralocaux, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Michel Barriault, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-078

**NOMINATION AUPRÈS DE LA CORPORATION DU CENTRE
SPORTIF**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour faire partie de la Corporation du centre sportif, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Steve Girard, conseiller
- Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-079

NOMINATION AUPRÈS DE GESTION IMMEUBLE CULTUREL DE MATANE (GICUM)

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de GICUM, soit :

- Mario Hamilton, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-080

NOMINATION AUPRÈS DE KAMÉLÉART

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de Kaméléart, soit :

- Mario Hamilton, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-081

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE NÉGOCIATIONS – POMPIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour faire partie du comité de négociations – Pompiers pour la partie patronale, soit :

- Claude Harrison, conseiller
- Michel Barriault, directeur général
- Pierre Dugré, directeur du Service de la sécurité publique
- Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines
- David Lavoie, chef division formation - Substitut

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-082

NOMINATION SUR LE CRT – COLS BLANCS ET BLEUS

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour faire partie du CRT – cols blancs et bleus, soit :

- Michel Barriault, directeur général
- Michel Verreault, surintendant – Entretien du territoire
- Dany Giroux, directeur – Gestion du territoire
- Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-083

NOMINATION SUR LE CRT – POMPIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour faire partie du CRT – pompiers, soit :

- Pierre Dugré, directeur du Service de la sécurité publique
- David Lavoie, chef division formation
- Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-084

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE TOPONYMIE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour faire partie du comité de toponymie, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Denis Gauthier, conseiller
- Monique Fournier, conseillère
- Dany Giroux, directeur – Gestion du territoire
- André Lavoie
- Claude Otis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-085

NOMINATION SUR LE PLAN DES MESURES D'URGENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le plan des mesures d'urgence, soit :

- Maire
- Coordonnateur : Directeur général
- Coordonnateur substitut : Greffier (ière)
- Administration, communications et gestion des RH : Responsable des ressources humaines et des communications
- Greffe et contentieux : Greffier (ière)
- Service sinistre : Directeur – Loisirs, culture et vie communautaire
- Incendie-sauvetage : Directeur – Sécurité publique
- Protection biens/personne : Sûreté du Québec
- Technicien transport/environnement : Surintendant – Entretien du territoire

- Chef division formation : Sécurité publique substitut et télécommunication

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-086

NOMINATION AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S (CRÉ) DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de la Conférence régionale des élu(e) (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent, soit :

- Claude Canuel, Maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-087

NOMINATION AUPRÈS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – SQ

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées auprès du comité de sécurité publique - SQ, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Steve Girard, conseiller
- Michel Barriault, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-088

NOMINATION AUPRÈS DU COMITÉ DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées auprès du comité de la Semaine de la municipalité, soit :

- Monique Fournier, conseillère
- Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-089

NOMINATION SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité consultatif de la culture, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Denis Gauthier, conseiller

- Mario Hamilton, conseiller
- Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire
- Mélissa Pearson
- Hélène Jolicoeur
- Nadine Turcotte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-090

NOMINATION SUR LE COMITÉ DES SUBVENTIONS ET DES DONS

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité des subventions et des dons, soit :

- Denis Gauthier, conseiller
- Monique Fournier, conseillère
- Michel Barriault, directeur général
- Marie Pelletier, trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-091

NOMINATION AUPRÈS DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées auprès du Carrefour Action Municipale et Famille, soit :

- Denis Gauthier, conseiller
- Mario Hamilton, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-092

NOMINATION POUR LA COORDINATION – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour la coordination – Entente de développement culturel, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Martin Gilbert, directeur – Loisirs, culture et vie communautaire
- Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-093

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE GESTION – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité de gestion – Entente de développement culturel, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Denis Gauthier, conseiller
- Mario Hamilton, conseiller
- Martin Gilbert, directeur – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire
- Linda Lavoie
- Mélissa Pearson
- Hélène Jolicoeur
- Nadine Turcotte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-094

NOMINATION AUPRÈS DE COSMOSS 16-30

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées auprès de Cosmoss 16-30, soit :

- Mario Hamilton, conseiller
- Martin Gilbert, directeur – Loisirs, culture et vie communautaire - Substitut

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-095

NOMINATION AUPRÈS DU FONDS D'AIDE À L'ATHLÈTE MATANAIS

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès du Fonds d'aide à l'athlète matanais, soit :

- Denis Gauthier, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-096

NOMINATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE MATANE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de la Société d'horticulture de Matane, soit :

- Monique Fournier, conseillère

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-097

NOMINATION AUPRÈS DE LA TABLE MULTISECTORIELLE DE LA FAMILLE DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de la Table multisectorielle de la famille du Bas-Saint-Laurent, soit :

- Mario Hamilton, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-098

NOMINATION SUR LE COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-LUC

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité des loisirs de Saint-Luc, soit :

- Martin Lefrançois, conseiller
- Martin Gilbert, directeur – Loisirs, culture et vie communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-099

NOMINATION SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité consultatif sur la famille, soit :

- Denis Gauthier, conseiller
- Mario Hamilton, conseiller
- Martin Gilbert, directeur – Loisirs, culture et vie communautaire
- Hélène Blouin
- Maryse Harrisson
- Estelle Gagné
- Paul-Émile Labrie
- Micheline Forbes
- Jean Nazair
- Nathalie Ouellet
- Michelle Bossé
- Manon Tétreault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-100

NOMINATION AUPRÈS DE LA CORPORATION DES LOISIRS SAINT-VICTOR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de la corporation des loisirs de Saint-Victor, soit :

- Steve Girard, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-101

NOMINATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE (SOGERM)

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de la Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM), soit :

- Steve Girard, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-102

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité de développement, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Monique Fournier, conseillère
- Mario Hamilton, conseiller
- Michel Barriault, directeur général
- Dominique Tancrede, greffière
- Dany Giroux, directeur – Gestion du territoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-103

NOMINATION AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, soit :

- Martin Lefrançois, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-104

NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SUIVI – NORTHLAND

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité de suivi - Northland, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Michel Barriault, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-105

NOMINATION SUR LE COMITÉ RÉGIONAL MATANE-BAIE-COMEAU-GODBOUT

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité régional Matane-Baie-Comeau-Godbout, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Steve Girard, conseiller - Substitut

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-106

NOMINATION SUR LE COMITÉ DÉVELOPPEMENT DU PORT DE MER

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité développement du Port de mer, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Michel Barriault, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-107

NOMINATION SUR LE COMITÉ D'ANALYSE DU PACTE RURAL MRC

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée sur le comité d'analyse du pacte rural MRC, soit :

- Claude Canuel, Maire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-108

NOMINATION SUR LE COMITÉ DU PROJET SALLE DE SPECTACLE

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité du projet salle de spectacle, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Monique Fournier, conseillère
- Mario Hamilton, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-109

NOMINATION POUR LA RÉORGANISATION DU SERVICE DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour la réorganisation du Service des loisirs, soit :

- Denis Gauthier, conseiller
- Claude Harrison, conseiller
- Martin Lefrançois, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-110

NOMINATION POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE SPORTIF ALAIN-CÔTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée pour le projet de réfection du centre sportif Alain-Côté, soit :

- Claude Harrison, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-111

NOMINATION POUR LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour le programme de rénovation de façades, soit :

- Claude Harrison, conseiller
- Mario Hamilton, conseiller
- Dany Giroux, directeur – Gestion du territoire
- Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire

- Fernand Gagnon, inspecteur en bâtiments
- Nadine Turcotte
- Jean-Yves Bernard
- Jean-Pierre Boutin
- Nicolas Rail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-112

NOMINATION AUPRÈS DE RUES PRINCIPALES

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées auprès de Rues Principales, soit :

- Monique Fournier, conseillère
- Mario Hamilton (substitut)
- Dany Giroux, directeur – Gestion du territoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-113

NOMINATION SUR LE COMITÉ VIGILANCE DU LET

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées auprès de Rues Principales, soit :

- Steve Girard, conseiller
- Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane
- Pierre-Paul Turcotte, représentant SOGERM
- Michel Côté, représentant des citoyens

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-114

NOMINATION SUR LE COMITÉ DU BASSIN VERSANT

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées sur le comité du bassin versant, soit :

- Steve Girard, conseiller
- Caroline Ratté, coordonnatrice environnement et développement durable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-115

NOMINATION SUR LE COMITÉ ENVIRONNEMENT UMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée sur le comité environnement UMQ, soit :

- Steve Girard, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-116

NOMINATION AUPRÈS DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de réseau environnement, soit :

- Coordinatrice environnement et développement durable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-117

NOMINATION D'UN SUBSTITUT SUR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATANE

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée à titre de substitut sur le conseil de la MRC de Matane, soit :

- Mario Hamilton, conseiller

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-118

NOMINATION POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme les personnes ci-après mentionnées pour la planification stratégique, soit :

- Claude Canuel, Maire
- Denis Gauthier, conseiller
- Monique Fournier, conseillère
- Claude Harrison, conseiller
- Mario Hamilton, conseiller
- Martin Lefrançois, conseiller
- Steve Girard, conseiller
- Michel Barriault, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-119

NOMINATION AUPRÈS DE LA CO.MODE VERTE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil nomme la personne ci-après mentionnée auprès de La Co.Mode verte, soit :

- Monique Fournier, conseillère

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-120

PROCURATION ANNUELLE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Considérant que chaque année, la Ville nomme par résolution certaines personnes pour effectuer, pour et au nom de la Ville de Matane, toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de même que l'obtention de dossiers de la Sûreté du Québec relativement à tout accident pour la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ce mandat pour l'année 2010;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la greffière, madame Dominique Tancrede ou, en son absence le greffier adjoint, monsieur Michel Barriault, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane (identification numéro 31854516), la procuration pour l'année 2010 auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec afin de mandater les personnes suivantes, travaillant au Service de l'entretien du territoire, pour effectuer toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de même que l'obtention de dossiers de la Sûreté du Québec relativement à tout accident pour la Ville :

Mandataires	Fonction
• Michel Verreault	Surintendant
• Jocelyn Pelletier	Technicien en approvisionnement
• Serge Paradis	Commis
• Denis Simard	Commissionnaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-121

FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES POUR L'ANNÉE 2010 – ANALYSE DES SOUMISSIONS

Considérant que la Ville de Matane doit effectuer une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de produits horticoles pour l'année 2010;

Considérant que la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires;

Considérant que, suite à l'adoption du budget 2010, le budget alloué pour les produits horticoles a été diminué;

Considérant que les façons de faire et les besoins ont changé en matière de produits horticoles pour respecter le nouveau budget;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil rejette les soumissions reçues pour la fourniture de produits horticoles pour l'année 2010 et autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire, à entreprendre pour et au nom de la Ville de Matane, les procédures pour lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture de produits horticoles pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-122

SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'il y a des ruptures de communication assez fréquentes au Service de l'entretien du territoire et au Service de la sécurité publique à cause du système de radiocommunication actuellement en place;

Considérant que ces ruptures de communication peuvent engendrer des périodes d'attente assez prolongées et des difficultés à communiquer en situation d'urgence, de même que pendant la période du déneigement;

Considérant que le Service de l'entretien du territoire et le Service de la sécurité publique désirent prévenir des accidents qui pourraient survenir dû au manque de communication;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire, à acquérir le matériel de communication radio et la main-d'œuvre pour la modification du système de radiocommunication de la Ville de Matane, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Télécommunications de l'Est**, au montant de 18 798,20 \$, taxes incluses, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-70.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-123

TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UN SÉPARATEUR D'HUILES ET D'UNE TRAPPE À SABLE

Considérant que lors de la construction du garage municipal en 1966, les exigences relatives aux rejets dans le réseau d'aqueduc étaient moindres qu'aujourd'hui;

Considérant qu'en vertu des dispositions du règlement numéro 767 régissant les rejets dans les réseaux d'égouts de même qu'aux exigences découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il est nécessaire d'intercepter dans les eaux usées, les huiles ou les hydrocarbures qui ne sont pas solubles dans l'eau;

Considérant la nécessité de procéder à l'installation d'une trappe à sable de même qu'un séparateur pour la réception des huiles, autres

lubrifiants et hydrocarbures sur le système de drainage du plancher du garage municipal;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la réalisation en régie des travaux pour l'installation d'un séparateur d'huiles et d'une trappe à sable au garage municipal, au coût de 37 149,69 \$, taxes incluses, financé à même un règlement d'emprunt à venir, soit le règlement d'emprunt numéro VM-199, le tout conditionnellement à l'obtention des approbations requises par les citoyens et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-124

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE DU GRAND-DÉTOUR ET SUR LA ROUTE LÉON-DURETTE

Considérant que certains travaux n'ont pu être réalisés compte tenu de la date de fin des travaux et de la température qui ne permettait pas d'effectuer ceux-ci relativement au prolongement du réseau d'aqueduc sur la route du Grand-Détour et la route Léon-Durette;

Considérant que certains travaux restent à effectuer dont notamment, la pose d'une couche de pavage donnant sur la route Léon-Durette, la pose de pierre concassée pour compléter les accotements sur la route du Grand-Détour et sur la route Léon-Durette, la pose d'une couche de terre végétale ainsi que l'engazonnement des façades des propriétés;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise les travaux de pavage au coût approximatif de 22 100 \$, plus les taxes applicables, financé à même un futur règlement d'emprunt, à savoir le règlement parapluie de même que le reste des travaux au coût approximatif de 10 110 \$, conditionnellement aux approbations requises par les citoyens et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-125

VENTE D'UNE PARTIE D'UNE EMPRISE DE RUE – 311-313 RUE SAINT-CHRISTOPHE

Considérant que la Ville de Matane a reçu une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Christophe;

Considérant que l'analyse du dossier permet de donner suite à la demande d'acquisition à certaines conditions;

Considérant que les futurs acquéreurs acceptent les conditions établies par la Ville;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Matane tous les documents requis relativement à la vente d'une parcelle de terrain faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Christophe en faveur de madame Cathy Gauthier et monsieur Philippe Auclert, d'une superficie approximative de 367,9 mètres carrés à un taux de 8,55 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables, ainsi qu'à l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville, tous les frais de l'acte notarié étant à la charge des acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-126

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE MATANE SUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 360 AVENUE SAINT-JÉRÔME

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Matane obtienne, à titre gratuit, une servitude à l'égard d'une conduite d'aqueduc existante sur le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (2 752 894) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane localisé en bordure d'une partie de la rue Bérubé.

À cet effet, le Conseil mandate Me Hélène Bouffard, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette servitude.

De plus, le Conseil autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-127

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE MATANE SUR LES PROPRIÉTÉS SISES AU 290 RUE SAINT-MARC ET AU 281 AVENUE HENRI-DUNANT

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Matane obtienne, à titre gratuit, une servitude à l'égard d'une conduite d'égout combinée sur les lots DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (2 753 226) et DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT (2 753 227) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane localisé en bordure d'une partie de la rue Saint-Marc et de l'avenue Henri-Dunant.

À cet effet, le Conseil mandate Me Hélène Bouffard, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette servitude.

De plus, le Conseil autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-128

AMÉNAGEMENT PAR LE CANADIEN NATIONAL DU PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE YVES-BÉRUBÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que l'aménagement du passage à niveau de la rue Yves-Bérubé était nécessaire notamment pour diminuer les inconvénients reliés au bruit du sifflet du train pour les résidents du secteur;

Considérant que la Ville s'était engagée auprès du Canadien National à défrayer les coûts relatifs à cette installation;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise le paiement des factures du Canadien National, en remboursement du coût des travaux d'installation de feux clignotants en porte-à-faux avec barrière de la rue Yves-Bérubé, soit la facture numéro 12421 au montant de 164 626,14 \$, taxes incluses, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-166 et la facture numéro 90401036 au montant de 30 826,81 \$, taxes incluses, financé à même les règlements d'emprunt numéros VM-157 et VM-166.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-129

RÉFECTION DE LA RUE SAINT-MARC ET DE L'AVENUE SAINT-JÉRÔME - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 CONCERNANT LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

Considérant que durant la réalisation des travaux, des modifications aux plans et aux travaux à être effectués changent pour s'adapter aux circonstances à la situation qui étaient inconnues lors de l'octroi du contrat;

Considérant que les travaux de réfection de la rue Saint-Marc et de l'avenue Saint-Jérôme incluaient également la réfection du réseau d'éclairage de ce même secteur;

Considérant que ces travaux seront prévus dans le cadre de la phase II du projet qui débutera au printemps 2010;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la directive de changement numéro 2 relativement à l'ajout de la réfection du réseau d'éclairage sur l'avenue Saint-Jérôme dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Marc et de l'avenue Saint-Jérôme, telle que préparée par la firme d'ingénieurs BPR, pour un montant approximatif de 122 122 \$, plus les

taxes applicables, conditionnellement à l'approbation et l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro VM-191-1.

Que La Compagnie Wilfrid Allen Itée soit autorisée à effectuer les travaux.

Que ce montant soit financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-191-1, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-130

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE POUR LES RUES DES MÉLÈZES, DES PINS ET WILLIAM-RUSSELL

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire, à entreprendre la procédure et à signer tout document utile, pour et au nom de la Ville de Matane, pour lancer l'appel d'offres concernant la fourniture de matériel d'éclairage pour les rues des Mélèzes, des Pins et William-Russell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-131

PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – AUTORISATION POUR UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Considérant que la Ville de Matane désire maintenir et améliorer la qualité environnementale dont elle jouit;

Considérant que la Ville est concernée par la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Considérant que la Ville a reçu une réponse positive du Programme Climat municipalités pour la réalisation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action visant leur réduction;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise madame Caroline Ratté ou, en son absence, monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire, à entreprendre la procédure et à signer tout document utile, pour et au nom de la Ville de Matane, pour lancer l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action visant leur réduction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-132

**PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – FORMATION DU
COMITÉ DE SÉLECTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes pour l'analyse des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action visant leur réduction, soit :

- Monsieur Michel Barriault, directeur général;
- Madame Dominique Tancrede, avocate;
- Madame Caroline Ratté, coordonnatrice environnement et développement durable;
- Monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire;
- Monsieur Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-133

**CONCASSAGE DE REBUTS DE BÉTON, BÉTON BITUMINEUX,
BRIQUE ET ROC - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1**

Considérant que le 9 juillet 2009, la Ville de Matane accordait un contrat à Broyage B.A.P., soit le plus bas soumissionnaire conforme pour le concassage de rebuts de béton, béton bitumineux, brique et roc;

Considérant que le contrat a été accordé pour 19 306 tonnes et que seulement 8 618 tonnes de rebuts ont été concassées en 2009;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'échéancier du mandat initial;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la directive de changement numéro 1 relativement à une modification au mandat initial concernant l'échéancier des travaux dans le cadre du projet de concassage de rebuts de béton, béton bitumineux, brique et roc, telle que préparée par madame Caroline Ratté, coordonnatrice environnement et développement durable.

Que l'entreprise Broyage B.A.P. soit autorisée à effectuer les travaux selon le nouvel échéancier;

Que le montant soit financé à même le poste budgétaire 02-440-00-446.

Que madame Caroline Ratté, coordonnatrice environnement et développement durable ou, en son absence, monsieur Dany Giroux,

directeur du Service de la gestion du territoire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-134

CLUB DE GOLF DE MATANE – SOUTIEN FINANCIER

Considérant que les infrastructures du Club de golf de Matane appartiennent à la Ville de Matane;

Considérant que le club vit actuellement une situation financière difficile notamment à cause de l'augmentation de certains coûts d'opération, de la mauvaise température de 2009 ainsi que les problèmes d'alimentation en eau;

Considérant que le support de la Ville est essentiel à la reprise des activités du club en 2010;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise le versement d'un montant de 25 914 \$, plus les taxes applicables, sur présentation des factures pour couvrir la période de janvier à avril 2010, financé à même le budget régulier du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

De plus, le Conseil informe la Caisse populaire Desjardins de Matane d'un moratoire sur le remboursement du capital et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-135

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - RENOUVELLEMENT

Considérant que l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a pris fin le 31 mars 2009 et qu'il y a lieu de la renouveler;

Considérant que la Ville de Matane, en collaboration avec les intervenants du ministère doit procéder à une évaluation conjointe de la dernière entente puis proposer un scénario pour son éventuel renouvellement;

Considérant que la Ville doit négocier avec le ministère dans le but d'obtenir la bonification de l'entente à 150 000 \$ ainsi que l'acceptation des projets proposés;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu

Que le Conseil soumet à l'approbation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine la liste des projets et la répartition budgétaire sur trois (3) ans ci-dessous dans le cadre du renouvellement de l'entente de développement culturel 2009-2012, soit :

AN 1

PROJET	MCCCF	VILLE	TOTAL
Mémoires d'Outre-Mer	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$
Grange Druillettes (déménagement)	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Fonds développement culturel et patrimonial	Ø	Ø	Ø
Talents Show	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Rendez-vous culturel	Ø	Ø	Ø
Culture/éducation (jumelage, destination, ...)	3 000 \$	3 000 \$	6 000 \$
GAM (atelier aux aînés)	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Circuit patrimonial – phase 2 (circuit auditif)	Ø	Ø	Ø
75 ^e anniversaire – Ville de Matane	Ø	Ø	Ø

AN 2

PROJET	MCCCF	VILLE	TOTAL
Mémoires d'Outre-Mer	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$
Grange Druillettes (déménagement)	Ø	Ø	Ø
Fonds développement culturel et patrimonial	7 500 \$	7 500 \$	15 000 \$
Talents Show	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Rendez-vous culturel	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Culture/éducation (jumelage, destination, ...)	3 500 \$	3 500 \$	7 000 \$
GAM (atelier aux aînés)	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Circuit patrimonial – phase 2 (circuit auditif)	4 500 \$	4 500 \$	9 000 \$
75 ^e anniversaire – Ville de Matane	Ø	Ø	Ø

AN 3

PROJET	MCCCF	VILLE	TOTAL
Mémoires d'Outre-Mer	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$
Grange Druillettes (déménagement)	Ø	Ø	Ø
Fonds développement culturel et patrimonial	Ø	Ø	Ø
Talents Show	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Rendez-vous culturel			
Culture/éducation (jumelage, destination, ...)	3 500 \$	3 500 \$	7 000 \$
GAM (atelier aux aînés)	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Circuit patrimonial – phase 2 (circuit auditif)	4 500 \$	4 500 \$	9 000 \$
75 ^e anniversaire – Ville de Matane	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$

CUMULATIF

AN 1, AN 2 ET AN 3 ET AUTRES PROJETS

PROJET	TOTAL (AN 1 – AN 2 – AN 3)
Mémoires d'Outre-Mer	12 000 \$
Grange Druillettes (déménagement)	30 000 \$
Fonds développement culturel et patrimonial	15 000 \$

Talents Show	15 000 \$
Rendez-vous culturel	5 000 \$
Culture/éducation (jumelage, destination, ...)	20 000 \$
GAM (atelier aux aînés)	15 000 \$
Circuit patrimonial – phase 2 (circuit auditif)	18 000 \$
75 ^e anniversaire – Ville de Matane	20 000 \$
AUTRES PROJETS	TOTAL
Journées du patrimoine	15 000 \$
Programme d'aide financière à la restauration	30 000 \$
Colonne Morris	15 000 \$
GRAND TOTAL	<u>210 000 \$</u>

Et autorise la responsable de la responsable de la culture et de la vie communautaire, madame Sylvie Caron à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents utiles au renouvellement de cette entente.

Monsieur le conseiller Martin Lefrançois s'abstient de délibérer et de voter sur cette résolution puisqu'il a dénoncé un intérêt financier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-136

OPTI-NEIGE 2010 – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'événement Opti-Neige contribue à la vitalité du milieu matanais en période hivernale;

Considérant le caractère familial de cet événement;

Considérant que les fonds sont prévus au budget 2010;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde une subvention de 2 500 \$ au Club Optimiste de Matane pour l'événement Opti-Neige 2010, l'organisme étant reconnu conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-137

DÉLÉGATION DE POUVOIR – NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC – VOLET REDDITION DE COMPTES

Considérant que la Ville de Matane doit transmettre ses rapports finaux sur le programme de la taxe d'accise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par voie électronique;

Considérant que, pour accéder à ce service en ligne et remplir le formulaire prévu à cet effet, la municipalité doit se nommer un responsable de la gestion des accès;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil désigne madame Marie Pelletier, trésorière, comme gestionnaire local des droits des accès et répondante auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la reddition de comptes du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec – Volet reddition de comptes (TECQ 2005-2009) pour s'inscrire, pour et au nom de la Ville de Matane, aux services en ligne TECQ et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-138

MENSUEL "LA VILLE VOUS INFORME" - ADJUDICATION DE CONTRAT

Considérant que, suite à une demande de prix conforme à la politique d'achat de la Ville de Matane pour le graphisme et l'impression du mensuel "*La Ville vous informe*", à raison de douze (12) parutions annuellement, deux (2) soumissions ont été reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le montage et l'impression du mensuel à **La Voix de la Matanie**, au montant de 8 700 \$, plus les taxes applicables, pour une période d'un an, soit de février 2010 à janvier 2011, financé à même le poste budgétaire 02-110-00-340.

Que monsieur Marc-André Lavoie, responsable des ressources humaines et des communications, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-139

EMPLOIS ÉTUDIANT – PÉRIODE ESTIVALE 2010 – AUTORISATION D’AFFICHAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise le Service des ressources humaines et des communications à procéder à l'affichage des emplois étudiant pour la période estivale 2010 au sein des différents services de la Ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-140

PERMANENCE DE L'EMPLOYÉ MATRICULE NUMÉRO 142

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accorde une permanence à l'employé matricule numéro 142 à titre de technicien-opérateur aqueduc et égout au sein

du Service de l'entretien du territoire, à compter du 23 février 2010, le tout conformément à l'article 1.02 de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-141

CANTINE DES ILES – RENOUVELLEMENT DU BAIL

Considérant que le stationnement de l'hôtel de ville est configuré de façon à accueillir une cantine;

Considérant que la Cantine des Îles de monsieur Raynald Dion est conforme aux exigences du Service de la gestion du territoire;

Considérant que les conditions d'opération sont conformes aux règlements en vigueur;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer le bail de la Cantine des Îles avec monsieur Raynald Dion, pour la saison estivale 2010 et ce, au montant forfaitaire de 800 \$, taxes en sus, et au montant mensuel pour les frais d'électricité et de loyer de 120 \$ par mois pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2010, conformément aux conditions établies dans le bail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-142

RÉFECTION DE LA ROUTE CENTRALE RELIANT SAINT-ULRIC – SAINT-LÉANDRE

Considérant l'état pitoyable actuel de la route Centrale qui relie Saint-Ulric à Saint-Léandre;

Considérant qu'au fil des ans, les transporteurs d'affaires, les villégiateurs, les utilisateurs de véhicules récréatifs circulant en provenance ou en direction de l'ouest de la route 132 ont pris l'habitude d'utiliser la route Centrale en tant que raccourci, c'est-à-dire comme route collectrice pour accéder au village de Saint-Léandre, Sainte-Paule;

Considérant le nombre élevé de véhicules lourds (camion à lait, camion à moulée, transport de bois, bétonnière) qui circulent régulièrement et intensivement sur cette route de telle sorte que l'appellation « circulation locale » est inappropriée;

Considérant que le coût extrêmement élevé pour la mise à niveau de cette route entraîne un effort fiscal démesuré pour les contribuables des municipalités de Saint-Léandre et de Saint-Ulric;

Considérant que les programmes d'aide pour les infrastructures municipales font en sorte que ce genre de projet est difficilement admissible en subvention;

Considérant que la MRC de Matane est parmi les plus pauvres du Québec et qu'on y trouve les municipalités les plus dévitalisées du

malheureux palmarès établi par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec;

Considérant l'importance stratégique de cette route pour le développement de projets économiques de diversification de la MRC de Matane en agriculture, forêt, tourisme, services de proximité, autres;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Matane demande au gouvernement du Québec de faire en sorte que la réfection de cette route soit faite dans les plus brefs délais en proposant une solution tenant compte des coûts de travaux et de la capacité de payer des contribuables de Saint-Léandre et de Saint-Ulric.

Il s'agit d'une route inter-municipale principale qui mérite un statut différent des autres routes et rues. Cette route doit être maintenue dans un standard de qualité correspondant à ce statut. À cause de son caractère d'utilité publique élargie, il est justifié que l'État prenne en charge un tel projet de mise à niveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2010-143

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ – PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

Considérant que la Ville de Matane a étudié un projet éolien communautaire à réaliser sur son territoire dans le cadre de l'Appel d'offres A/O 2009-02 – Bloc de 250 MW issus de projets communautaires lancé par Hydro-Québec Distribution;

Considérant qu'Innergex œuvre notamment dans l'implantation et l'exploitation de parcs éoliens;

Considérant que, dans le cadre de l'Appel d'offres 2009-02 – Bloc de 250 MW issus de projets communautaires, la Ville de Matane aura accès à divers éléments d'information de nature confidentielle qui appartiennent à Innergex;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente de confidentialité avec Innergex Énergie renouvelable inc., laquelle entente de confidentialité liera tous les élus et fonctionnaires ayant accès aux informations privilégiées et confidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DE COMITÉS

Considérant le renouvellement et les nouvelles nominations précédentes sur les divers comités;

Considérant que les membres des divers comités ont des représentations à faire et/ou doivent assister à des réunions, formations, événements ou autres à l'extérieur de Matane;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise le remboursement des dépenses faites dans le cadre de leurs fonctions dans les divers comités sur lesquels les fonctionnaires et les élus sont nommés par résolution, selon les politiques de remboursement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de monsieur Joël Marquis :

- Puisque le Marie-Guyart ferme en 2011, est-ce qu'il est possible d'ouvrir un dossier pour ne pas qu'en 2012 l'immeuble demeure désert.
- Il veut savoir de quoi parle-t-on dans le projet de réfection du centre sportif Alain-Côté.

Intervention de madame Diane Lefebvre :

- Elle demande qu'en est-il de la colonne Morris dans le projet d'entente culturelle.
- Elle demande également qu'en est-il de la taxe spéciale pour le règlement d'emprunt.

Intervention de monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- Il demande qu'en est-il du projet de résidence pour personnes âgées. Il veut savoir lorsque monsieur Canuel parle de trois (3) promoteurs pour le projet de résidence pour personnes âgées, est-ce qu'il parle de trois (3) projets réalisables simultanément.

Intervention de monsieur Joël Marquis :

- Il demande qu'en est-il du projet de résidence pour personnes handicapées.

Intervention de madame Diane Lefebvre :

- Elle demande qu'elle proportion du budget a été retranchée pour 2010.

Intervention de monsieur Richard Labrie :

- Il veut savoir si dans une de ses réponses le Maire a bel et bien parlé de déménager le bureau touristique au centre-ville de Matane.

2010-145

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents

Que la présente séance soit levée à 21 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrede,
Avocate

Claude Canuel